

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 579****28 juillet 1999****SOMMAIRE**

Arrakis S.C., Junglinster .....	page 27783	Madra S.A., Luxembourg .....	27755
Auris Holding S.A., Luxembourg .....	27781	Mantalis Holding S.A., Luxembourg .....	27756
Avant-Garde Europe, S.à r.l., Luxembourg .....	27772	Mantec Immobilière S.A., Luxembourg ..	27754, 27755
Beverly Hills Club, S.à r.l., Luxembourg .....	27784	Matechoc Holding S.A., Luxembourg .....	27747
B.M.P., Building Manufacturing Products S.A., Luxembourg .....	27786,	Merck Finanz A.G., Luxembourg .....	27757
Commercial European Company, S.à r.l., Strassen	27746	Misty Fjords S.A., Luxembourg .....	27757
Compagnie Nicosie S.A., Luxembourg .....	27747	Molnar Immobilière S.A., Luxembourg .....	27757
Corinvest Holding S.A., Luxembourg .....	27747	Mondial Pin S.A., Luxembourg .....	27758
Crebus S.A.H., Esch-sur-Alzette .....	27748	Monitor S.A., Esch-sur-Alzette .....	27752
Creyf's Interim S.A., Luxembourg .....	27748	Moon Holding, S.à r.l., Luxembourg .....	27755, 27756
Efficiency Holding S.A., Luxembourg .....	27749	Morgan K.I.B. S.A., Luxembourg .....	27758
E-Investments S.A., Luxembourg .....	27749	Mouvements S.A., Luxembourg .....	27756
Electro Confort, S.à r.l., Esch-sur-Alzette .....	27749	Norddeutsche Landesbank Luxembourg S.A., Luxembourg .....	27763
Eurath, S.à r.l., Luxembourg .....	27790	O.K. Consulting & Services S.A., Luxembourg ..	27757
Eurogoods S.A. ....	27749	Participations Alpa S.A., Luxembourg .....	27764
Euroman S.A., Luxembourg .....	27749	Peculia S.A., Luxembourg .....	27763
Euroscar S.A., Esch-sur-Alzette .....	27762	Peinture Lamard Guy S.A., Clemency .....	27764
Fantini Finance S.A., Luxembourg .....	27750	Plural International Holding S.A., Luxembourg ..	27764
Fiduciaire Kieffer & Cie S.A., Luxembourg .....	27750	PMF International S.A., Luxembourg .....	27766
Finalbano S.A., Luxembourg .....	27747	PM Food International S.A., Luxembourg	27765, 27766
Forbi S.A., Luxembourg .....	27746	P & N Consult S.A., Luxembourg .....	27764
Gefirex S.A., Luxembourg .....	27751	Porphyroc S.A., Luxembourg .....	27767
Gemic S.A.H., Esch-sur-Alzette .....	27751	Prisca S.A., Luxembourg .....	27767
Genavco S.A., Luxembourg .....	27751	Pro-Hol S.A.H., Esch-sur-Alzette .....	27765
Groep Schmitz S.A., Luxembourg .....	27751	Projet Immobilier du Luxembourg S.A., Luxembourg .....	27766
Guidance, S.à r.l., Luxembourg .....	27750	RCP Gestion S.A., Luxembourg .....	27767, 27768
Heart Holding S.A., Luxembourg .....	27751, 27752	Restaulux, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg .....	27773
Hoffmann Frères, S.à r.l., Mersch .....	27751	Ridgeway Investments S.A., Luxembourg	27768, 27771
H.S.I. Holding S.A., Luxembourg .....	27752	Riello International Holding S.A., Luxembourg ..	27768
IDEA, Société de Gestion du Fonds Commun de Placement Institutionnel Dedicated Advisory Fund S.A., Luxembourg .....	27774	RITA, Réalisations et Investissements en Technologies Avancées S.A., Luxembourg .....	27773
Ijoint Investments S.A., Luxembourg .....	27753	Scancar Luxembourg S.A., Luxembourg-Hamm ..	27773
Immobilière de Schiffange S.A., Luxembourg ..	27753	Scholz International A.G., Luxembourg .....	27773
Immo, S.à r.l., Bascharage .....	27750	Sefinac S.A., Luxembourg .....	27774
IREPRO, International Real Estate Promoters S.A., Luxembourg .....	27754	Setek, S.à r.l., Luxembourg .....	27776
Iskra S.A., Kayl .....	27754	Sinval S.A., Luxembourg .....	27779
(Les) Jardins du Sud, S.à r.l., Esch-sur-Alzette ..	27746	SITA, Société d'Investissements en Technologies Avancées S.A., Luxembourg .....	27776, 27777
Jonathan International Real Estate Company S.A., Luxembourg .....	27753	S.L.G.I., Société Luxembourgeoise de Gestion Immobilière S.A., Luxembourg .....	27758, 27762
K.I.S. Investment Holding S.A., Luxembourg ..	27754	Société Civile Immobilière du Parc, Mersch .....	27778
Labrador Finance S.A., Luxembourg .....	27746	Société Internationale de Participations pour le Développement S.A., Luxembourg .....	27779
Lazare S.A., Luxembourg .....	27752, 27753	Sorial S.A., Luxembourg .....	27781
Lenmar Investments S.A., Luxembourg .....	27753	SOTEG, Société de Transport de Gaz S.A., Luxembourg .....	27779, 27781
Linar S.A., Luxembourg .....	27754	Sounion Investments S.A., Luxembourg .....	27792
Luxconseil International S.A., Luxembourg .....	27756	Stahl Consulting S.A., Luxembourg .....	27792
Luxskill, A.s.b.l., Luxembourg-Kirchberg .....	27788		

**LABRADOR FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 48.112.

Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 1999, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

*Conseil d'Administration:*

- M<sup>e</sup> Carlo Sganzi, avocat, Ch-Lugano, président du conseil d'administration-délégué,
- M. André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, Luxembourg (en remplacement de M. Roger Molitor, démissionnaire),
- M. Ignazio Bernasconi, homme d'affaires, I-Milan.

*Commissaire aux Comptes:*

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.  
Luxembourg, le 13 avril 1999.

Pour avis sincère et conforme  
Pour LABRADOR FINANCE S.A.  
KPMG FINANCIAL ENGINEERING  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 523, fol. 28, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25484/528/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

**FORBI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 61.144.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 1999, vol. 523, fol. 95, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 juin 1999.

Pour FORBI S.A.,  
Société Anonyme  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
P. Frédéric S. Wallers

(25454/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

**COMMERCIAL EUROPEAN COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8025 Strassen, 32, rue de l'Eglise.  
R. C. Luxembourg B 31.014.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1999, vol. 523, fol. 68, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 juin 1999.

Signature.

(25426/647/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

**LES JARDINS DU SUD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4302 Esch-sur-Alzette, 33, rue Eugène.  
R. C. Luxembourg B 54.894.

**EXTRAIT**

Suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 11 mai 1999, numéro 705 du répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 mai 1999, volume 850, folio 36, case 10, de la société à responsabilité limitée LES JARDINS DU SUD, S.à r.l., avec siège social à Esch-sur-Alzette, constituée suivant acte reçu par le notaire prédit en date du 29 avril 1996, publié au Mémorial C, numéro 392 du 14 août 1996, au capital social de cinq cent mille francs (500.000,-), les parts sociales se répartissent comme suit:

Monsieur Joël Tarducci, employé, demeurant à L-4302 Esch-sur-Alzette, 100 parts.

Les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:  
Quittance et décharge sont consenties à Monsieur Patrick Wilwert, pour sa gérance jusqu'au 11 mai 1999.

Est confirmé Joël Tarducci, prédit.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant technique et administratif.  
Esch-sur-Alzette, le 3 juin 1999.

Pour extrait  
N. Muller  
Le notaire

(25488/224/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

**COMPAGNIE NICOSIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 45.446.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 78, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signatures

(25429/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

---

**FINALBANO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 5.751.

1. Monsieur André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, Luxembourg, a été nommé administrateur-délégué chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion.

2. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2004, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

*Conseil d'Administration:*

- Monsieur Bob Bernard, diplômé HEC Paris, Luxembourg, président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué,

- Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, Luxembourg, administrateur-délégué (en remplacement de Monsieur Roger Molitor),

- Monsieur Paul Marx, docteur en droit, Esch-sur-Alzette.

*Commissaire aux comptes:*

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.  
Luxembourg, le 21 avril 1999.

Pour avis sincère et conforme

Pour FINALBANO S.A.

KPMG, FINANCIAL ENGINEERING

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 523, fol. 28, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(25453/528/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

---

**CORINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 30.970.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1999, vol. 524, fol. 12, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(25432/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

---

**MATECHOC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 39.440.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société anonyme MATECHOC HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 39.440, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 janvier 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 295 du 4 juillet 1992.

L'Assemblée est ouverte à seize heures quarante-cinq sous la présidence de Madame Claire Adam, employée privée, demeurant à Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination du liquidateur Monsieur Bernard Ewen.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comprants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur:

- Monsieur Bernard Ewen, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Strassen.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Adam, M. Strauss, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 1999, vol. 116S, fol. 90, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 1999.

F. Baden.

(25496/200/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

**CREBUS S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 40.214.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 mars 1999, vol. 312, fol. 68, case 1/1, 1/2, 1/3, 1/4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 juin 1999.

Signatures.

(25433/612/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

**CREYF'S INTERIM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 64, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 27.901.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 78, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signatures

(25434/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

**E-INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 58.936.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1999, vol. 523, fol. 72, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

(25438/794/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

**EFFICENCY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 61.945.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, vol. 524, fol. 2, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Report à nouveau . . . . . (ITL 4.826.694,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(25439/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

**ELECTRO CONFORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Esch-sur-Alzette.  
R. C. Luxembourg B 29.249.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 mai 1999, vol. 313, fol. 10, case 7/1 et 7/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch-sur-Alzette, le 28 mai 1999.

ELECTRO CONFORT  
Y. Schmit  
Gérant

(25440/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

**EUROGOODS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 63.014.

Avec effet immédiat, la société BECOFIS, S.à r.l. BUREAU EUROPEEN DE COMPTABILITE ET DE FISCALITE, S.à r.l., avec siège à 4A, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg à Luxembourg, dénonce le domicile établi en ses locaux de la société EUROGOODS S.A., de sorte que celle-ci se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

Luxembourg, le 3 juin 1999.

BECOFIS, S.à r.l.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1999, vol. 524, fol. 7, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25442/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

**EUROMAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 32.732.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 1999, vol. 523, fol. 95, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 juin 1999.

Pour EUROMAN S.A., Société Anonyme  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
P. Frédéric S. Wallers

(25445/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

**FANTINI FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 47.188.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 1999, vol. 523, fol. 34, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 1999.

(25447/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

---

**FANTINI FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 47.188.

*Extraits des résolutions prises dans le cadre de  
l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 1<sup>er</sup> mars 1990*

*Septième résolution*

L'Assemblée décide de confirmer le mandat pour la période expirant à l'Assemblée Générale sur l'exercice 1998 aux administrateurs et au commissaire aux comptes suivantes:

*Conseil d'Administration:*

- Mme Daniela Fantini,
- M. Alessandro Jelmoni,
- M. Philippe Pasquasy.

*Commissaire aux Comptes:*

HRT REVISION, S.à r.l., 32, rue J. P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1999, vol. 524, fol. 16, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(25448/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

---

**FIDUCIAIRE KIEFFER & CIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1730 Luxembourg, 57, rue de l'Hippodrome.  
R. C. Luxembourg B 57.065.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1999, vol. 523, fol. 84, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 1999.

*Pour le gérant  
Signature*

(25451/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

---

**GUIDANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, Allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 56.778.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1999, vol. 523, fol. 68, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 1999.

*Signature.*

(25462/647/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

---

**IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 131, avenue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 41.329.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1999, vol. 523, fol. 68, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 1999.

*Signature.*

(25473/647/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

---

**GEFIREX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 26.593.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 78, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signatures

(25456/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

---

**GEMIC S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Esch-sur-Alzette.  
R. C. Luxembourg B 40.577.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 mars 1999, vol. 312, fol. 68, case 2/1 et 2/2 et 2/3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 1999.

Signature.

(25457/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

---

**GENAVCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 42.308.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 78, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signatures

(25458/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

---

**GROEP SCHMITZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 33.917.

Le bilan de la société et l'affectation des résultats au 31 octobre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 3 juin 1999, vol. 524, fol. 8, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 1999.

Signature

Un Administrateur

(25460/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

---

**HOFFMANN FRERES, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7501 Mersch, 25, rue Grand-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 18.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 1999, vol. 524, fol. 12, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 1999.

Signature.

(25469/802/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

---

**HEART HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 54.806.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 1999, vol. 523, fol. 34, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 1999.

(25465/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

---

**HEART HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 54.806.

*Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale de la société en date du 24 mars 1999*

*Quatrième résolution*

En prenant acte de la démission en date du 16 octobre 1998 du gérant Monsieur Carlo Bagnato et en ratifiant la cooptation de Monsieur Philippe Pasquasy au poste du gérant, l'assemblée des associés décide de confirmer le mandat pour la période expirant à l'assemblée statuant sur l'exercice 1998 aux gérants suivants:

- M. Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Philippe Pasquasy, juriste, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 1999.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1999, vol. 524, fol. 16, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(25466/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

**H.S.I. HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 46.361.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 1999, vol. 523, fol. 95, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 1999.

*Pour H.S.I. HOLDING S.A., Société Anonyme*  
**BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG**  
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(25470/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

**H.S.I. HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 46.361.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 1999, vol. 523, fol. 95, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 1999.

*Pour H.S.I. HOLDING S.A., Société Anonyme*  
**BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG**  
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(25471/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

**MONITOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Esch-sur-Alzette.  
R. C. Luxembourg B 40.280.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 mars 1999, vol. 312, fol. 67, case 12/1, 12/2, 12/3, 12/4, 12/5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 juin 1999.

Signatures.

(25502/612/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

**LAZARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 54.288.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1999, vol. 523, fol. 71, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMACORP S.A.

(25485/700/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

**LAZARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 54.288.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Ordinaire du 29 avril 1999*

- Affectation du résultat au report à nouveau et continuation de l'exploitation malgré la perte de plus de la moitié du capital.

J. M. Marquillie      R. Bonnet      A. Bonnet  
*Le président      Le secrétaire      Le scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1999, vol. 523, fol. 71, case 3. – Reçu 500 francs.

(25486/700/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.  
*Le Receveur (signé): J. Muller.*

---

**IMMOBILIERE DE SCHIFFLANGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 58.303.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 78, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.  
Signatures

(25475/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

---

**IJOINT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 68.127.

—  
Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société IJOINT INVESTMENTS S.A. qui s'est tenue en date du 2 juin 1999 au siège social que:

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Signatures  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1999, vol. 524, fol. 5, case 3. – Reçu 500 francs.

(25472/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.  
*Le Receveur (signé): J. Muller.*

---

**JONATHAN INTERNATIONAL REAL ESTATE COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 43.918.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 78, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.  
Signatures

(25482/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

---

**LENMAR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 67.132.

—  
Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société LENMAR INVESTMENTS S.A. qui s'est tenue en date du 2 juin 1999 au siège social que:

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Signatures  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1999, vol. 524, fol. 5, case 3. – Reçu 500 francs.

(25487/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.  
*Le Receveur (signé): J. Muller.*

---

27754

**ISKRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3650 Kayl, 28, Grand-Rue.  
R. C. Luxembourg B 53.335.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1999, vol. 524, fol. 6, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour ISKRA S.A.  
J.-M. Theis  
Administrateur

(25481/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

---

**IREPRO, INTERNATIONAL REAL ESTATE PROMOTORS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 37.004.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 1999*

L'Assemblée confirme que les mandats de Madame Carine Bittler, de Monsieur Yves Schmit et de Madame Nathalie Triolé Duchaussoy ont été renouvelés au cours de l'assemblée générale tenue en date du 14 août 1997. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2003.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1999, vol. 524, fol. 17, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25480/794/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

---

**K.I.S. INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 16.386.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1999, vol. 524, fol. 8, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 juin 1999.

K.I.S. INVESTMENT HOLDING S.A.  
Signatures  
Deux Administrateurs

(25483/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

---

**LINAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 42.910.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 78, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.  
Signatures

(25489/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

---

**MANTEC IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 59.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, vol. 524, fol. 2, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau . . . . . (LUF 245.682,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(25494/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

---

**MANTEC IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 59.634.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 25 mai 1999 a pris acte de la démission du commissaire aux comptes et a nommé Monsieur Michèle Romerio, comptable, demeurant à CH-Camorino, en son remplacement.

Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

Pour extrait conforme  
Signature  
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 1999, vol. 524, fol. 2, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25495/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

---

**MADRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 51.601.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 1999, vol. 523, fol. 34, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 19 avril 1999*

*Quatrième résolution*

En se référant aux dispositions de l'article 100 de la loi août 1915 sur les sociétés commerciales l'assemblée décide de continuer les activités de la société, malgré les pertes cumulées dépassant les trois quarts du capital social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 1999.

(25491/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

---

**MADRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 51.601.

—  
*Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue de façon extraordinaire en date du 19 avril 1999*

*Septième résolution*

L'Assemblée décide de confirmer le mandat pour la période expirant à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 1998 aux administrateurs et au commissaire aux comptes suivants:

*Conseil d'Administration:*

- M. Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Philippe Pasquasy, juriste, demeurant à Luxembourg.

*Commissaire aux Comptes:*

- HRT REVISION, S.à r.l., 32, rue J. P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 1999.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1999, vol. 524, fol. 16, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25492/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

---

**MOON HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 54.809.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 1999, vol. 523, fol. 34, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 1999.

(25503/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

---

**MOON HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 54.809.

Extrait des résolutions prises dans le cadre de l'assemblée générale de la société en date du 16 mars 1999

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de confirmer le mandat pour la période expirant à l'assemblée statuant sur l'exercice 1998 aux gérants suivants:

M. Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg;

M. Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg;

M. Philippe Pasquasy, juriste, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 1999.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1999, vol. 524, fol. 16, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25504/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

**LUXCONSEIL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 27.901.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 78, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signatures

(25490/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

**MANTALIS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.  
R. C. Luxembourg B 68.781.

Suite aux résolutions prises par le Conseil d'Administration avec effet au 8 février 1999, M. Carlo Sganzi, avocat, demeurant à CH-Lugano, a été nommé président du conseil d'administration et administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière avec signature individuelle.

Luxembourg, le 22 mars 1999.

Pour avis sincère et conforme

Pour MANTALIS HOLDING S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 523, fol. 28, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25493/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

**MOUVEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 33, rue des Capucins.  
R. C. Luxembourg B 50.769.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le jeudi 31 décembre 1998 à Luxembourg que:

1) Sont nommés avec effet immédiat aux fonctions de nouveaux administrateurs de la société:

- M. Jean-Paul Stein, demeurant à Luxembourg;

- M. Joao Antonio Rafael Nunes, demeurant à Luxembourg;

- M. Gilbert J. F. Grosbusch, demeurant à Bourglinster.

2) est nommé avec effet immédiat aux fonctions d'administrateur-délégué:

- M. Jean-Paul Stein, demeurant à Luxembourg.

3) la société COMMISERVE, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg est confirmée dans ses fonctions de commissaire aux comptes.

4) le siège de la société est transféré avec effet immédiat à l'adresse suivante: Luxembourg, 33, rue des Capucins.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Administrateur Administrateur

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1999, vol. 522, fol. 16, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(25505/296/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

**MERCK FINANZ A.G., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 9.108.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 1999, vol. 523, fol. 95, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 juin 1999.

Pour MERCK FINANZ A.G.,  
Société Anonyme  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
P. Frédéric S. Wallers

(25497/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

**MISTY FJORDS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 56.689.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 1999, vol. 523, fol. 88, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

(25498/794/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

**MOLNAR IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 49.490.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1999, vol. 524, fol. 8, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 juin 1999.

MOLNAR IMMOBILIERE S.A.  
Signatures  
Deux Administrateurs

(25499/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

**MOLNAR IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 49.490.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 1999*

Il en résulte que:

- Le mandat des administrateurs et du commissaire de surveillance est prolongé pour une nouvelle période d'une année.

Pour réquisition-inscription  
MOLNAR IMMOBILIERE S.A.  
Signatures  
Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1999, vol. 524, fol. 8, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25500/518/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

**O.K. CONSULTING & SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 595, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 38.463.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1999, vol. 524, fol. 7, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 juin 1999.

Signature.

(25510/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

**MONDIAL PIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 61.226.

Par la présente, la soussignée Maeck Nicole, demeurant à L-8025 Strassen, démissionne du mandat d'administrateur-délégué en date du 17 mai 1999, de la société MONDIAL PIN S.A., Registre de commerce et des sociétés Section B Numéro: 61.226, ayant son siège à L-2520 Luxembourg.

Fait en double exemplaire à Strassen, le 17 mai 1999

N. Maeck.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1999, vol. 523, fol. 68, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25501/647/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

**MORGAN K.I.B. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 54.403.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 1999, vol. 523, fol. 88, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour la société  
Signature  
Un Mandataire

(25507/794/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

**S.L.G.I S.A., SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE GESTION IMMOBILIERE S.A.,  
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 52.712.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-huit avril.  
Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SLGI S.A., SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE GESTION IMMOBILIERE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 12 octobre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3 du 3 janvier 1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Maurice Raty, administrateur de sociétés, demeurant à B-6890 Libin,  
qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Nathalie Doll, administrateur de sociétés, demeurant à F-57100 Thionville.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fabrice Golin, architecte, demeurant à F-57100 Thionville.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Ajout d'un alinéa à la fin de l'article 2 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Le siège social pourra être transféré dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale.»

2. Ajout d'un alinéa à la fin de l'article 3 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire statuant comme en matière de modification statutaire.»

3. Modification de l'objet social et modification afférente de l'article 4 des statuts comme suit:

«La société a pour objet au Luxembourg ou à l'étranger:

- prendre des participations directement et/ou indirectement, par tout moyen et sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés créées ou à créer;
- l'achat, la vente, la construction, l'achat pour revendre, la promotion, la commercialisation, l'exploitation, la mise en valeur et la location de biens mobiliers et immobiliers de toute nature;
- et généralement, toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptibles d'en assurer le développement.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct, tous concours, prêts, avances ou garanties.

4. Ajout d'un nouvel article entre les articles 5 et 6 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Toute cession d'actions à un actionnaire, ou en faveur d'un tiers non-actionnaire, volontaire ou forcée, à quelque titre et sous quelque forme que ce soit, alors même qu'elle ne porterait que sur la nue-propriété ou l'usufruit, ne peut être réalisée qu'avec l'agrément des autres actionnaires.

Celui qui projette de céder tout ou partie de ses actions doit en aviser par écrit le conseil d'administration, en indiquant les nom, prénom et profession du cessionnaire projeté ou, s'il s'agit d'une société, sa dénomination et son siège social, ainsi que le nombre d'actions à céder, le prix et les modalités de paiement de ce prix.

Dans les trente (30) jours à compter de la réception par la société de la demande d'agrément, le président du conseil d'administration est tenu de convoquer une assemblée pour lui soumettre la demande d'agrément. La décision doit être notifiée au cédant par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans les dix (10) jours de sa date.

En cas de refus d'agrément, le cédant dispose d'un délai de dix (10) jours à compter de la réception de la notification du refus pour notifier à la société s'il renonce ou non à son projet de cession. Dans le cas où le cédant ne renonce pas à son projet de cession, les autres actionnaires sont tenus dans le délai de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la notification de la non-renonciation, de présenter un acquéreur potentiel des actions. Cet acquéreur peut être la société elle-même.

A défaut d'accord des parties sur le prix de vente, l'acquisition aura lieu au prix calculé par un réviseur d'entreprises indépendant, nommé par le conseil d'administration, sur base des bilans des trois (3) derniers exercices.

Le conseil d'administration ne peut néanmoins pas s'opposer à la transmission des actions lorsqu'elle a lieu par voie de succession légale et en ligne directe.»

5. Modification de l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La société est administrée par un conseil composé de quatre (4) membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»

6. Modification du premier alinéa de l'article 8 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent, respectivement le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou à défaut de l'administrateur le plus âgé; aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.»

7. Modification de l'article 9 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à deux administrateurs qui prennent la dénomination d'administrateur-délégué.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le conseil peut aussi déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

8. Modification de l'article 10 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La société se trouve engagée soit par la signature conjointe de quatre administrateurs soit par la signature conjointe des deux administrateurs-délégués. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

9. Ajout d'un nouvel article entre les articles 11 et 12 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuite et diligence de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.»

10. Ajout d'un nouvel alinéa à la fin de l'article 12 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Le conseil d'administration établit les comptes tels que prévus par la loi.»

11. Ajout d'un nouvel alinéa à la fin de l'article 13 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des voix, à l'exception des cas prévus par la loi où une autre majorité est requise. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Préside les réunions ordinaires et extraordinaires de l'assemblée générale d'une année, le président du conseil d'administration de l'année précédente.»

12. Modification de l'article 15 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net, tout en respectant les dispositions légales en matière de constitution de réserve légale. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.»

13. Changement de l'heure de l'assemblée générale annuelle à 18.00 heures dans l'article 18 des statuts.

14. Ajout d'un nouvel article à la fin des statuts qui aura la teneur suivante:

«La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.»

15. Renumérotation des articles des statuts.

16. Révocation du conseil d'administration actuel et décharge.

17. Nomination de quatre nouveaux administrateurs.

18. Révocation du commissaire aux comptes et décharge.

19. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

20. Autorisation au conseil d'administration à conférer la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

21. Modification du deuxième alinéa de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'ajouter un alinéa à la fin de l'article 2 des statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 2. Infine.** Le siège social pourra être transféré dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter un alinéa à la fin de l'article 3 des statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 3. Infine.** Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire statuant comme en matière de modification statutaire.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de sorte que l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet au Luxembourg ou à l'étranger:

- prendre des participations directement et/ou indirectement, par tout moyen et sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés créées ou à créer;
- l'achat, la vente, la construction, l'achat pour revendre, la promotion, la commercialisation, l'exploitation, la mise en valeur et la location de biens mobiliers et immobiliers de toute nature;
- et généralement, toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptibles d'en assurer le développement.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct, tous concours, prêts, avances ou garanties.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter un nouvel article entre les articles 5 et 6 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Toute cession d'actions à un actionnaire, ou en faveur d'un tiers non-actionnaire, volontaire ou forcée, à quelque titre et sous quelque forme que ce soit, alors même qu'elle ne porterait que sur la nue-propriété ou l'usufruit, ne peut être réalisée qu'avec l'agrément des autres actionnaires.

Celui qui projette de céder tout ou partie de ses actions doit en aviser par écrit le conseil d'administration, en indiquant les nom, prénom et profession du cessionnaire projeté ou, s'il s'agit d'une société, sa dénomination et son siège social, ainsi que le nombre d'actions à céder, le prix et les modalités de paiement de ce prix.

Dans les trente (30) jours à compter de la réception par la société de la demande d'agrément, le président du conseil d'administration est tenu de convoquer une assemblée pour lui soumettre la demande d'agrément. La décision doit être notifiée au cédant par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans les dix (10) jours de sa date.

En cas de refus d'agrément, le cédant dispose d'un délai de dix (10) jours à compter de la réception de la notification du refus pour notifier à la société s'il renonce ou non à son projet de cession. Dans le cas où le cédant ne renonce pas à son projet de cession, les autres actionnaires sont tenus dans le délai de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la notification de la non-renonciation, de présenter un acquéreur potentiel des actions. Cet acquéreur peut être la société elle-même.

A défaut d'accord des parties sur le prix de vente, l'acquisition aura lieu au prix calculé par un réviseur d'entreprises indépendant, nommé par le conseil d'administration, sur base des bilans des trois (3) derniers exercices.

Le conseil d'administration ne peut néanmoins pas s'opposer à la transmission des actions lorsqu'elle a lieu par voie de succession légale et en ligne directe.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de quatre (4) membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 8 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 8. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent, respectivement le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou à défaut de l'administrateur le plus âgé; aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.»

*Septième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 9.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à deux administrateurs qui prennent la dénomination d'administrateur-délégué.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le conseil peut aussi déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.»

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature conjointe de quatre administrateurs soit par la signature conjointe des deux administrateurs-délégués. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

*Neuvième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter un nouvel article entre les articles 11 et 12 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuite et diligence de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.»

*Dixième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter un nouvel alinéa à la fin de l'article 12 des statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 12. Infine.** Le conseil d'administration établit les comptes tels que prévus par la loi.»

*Onzième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter un nouvel alinéa à la fin de l'article 13 des statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 13. Infine.** Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des voix, à l'exception des cas prévus par la loi où une autre majorité est requise. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Préside les réunions ordinaires et extraordinaires de l'assemblée générale d'une année, le président du conseil d'administration de l'année précédente.»

*Douzième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net, tout en respectant les dispositions légales en matière de constitution de réserve légale. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.»

*Treizième résolution*

L'assemblée décide de changer l'heure de l'assemblée générale annuelle à 18.00 heures dans l'article 18 des statuts.

*Quatorzième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter un nouvel article à la fin des statuts qui aura la teneur suivante:

«La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.»

*Quinzième résolution*

L'assemblée décide de renuméroter les articles des statuts.

*Seizième résolution*

L'assemblée décide de révoquer tous les membres du conseil d'administration actuel et leur accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

*Dix-septième résolution*

L'assemblée décide de nommer quatre nouveaux administrateurs, à savoir:

- a) Madame Viviane Takacs, administrateur de sociétés, demeurant à L-5431 Lenningen,
- b) Mademoiselle Nathalie Doll, administrateur de sociétés, demeurant à F-57100 Thionville,
- c) Madame Gisèle Boland, administrateur de sociétés, demeurant à B-6890 Libin,
- d) Monsieur Maurice Raty, administrateur de sociétés, demeurant à B-6890 Libin, Président.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2001.

*Dix-huitième résolution*

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes actuel et lui accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

*Dix-neuvième résolution*

L'assemblée décide de nommer un nouveau commissaire aux comptes, à savoir:  
LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes actuel prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2002.

*Vingtième résolution*

L'assemblée autorise le conseil d'administration à conférer la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

*Vingt et unième résolution*

L'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:  
«Les actions sont et restent nominatives.»

*Réunion du conseil d'administration*

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires, Monsieur Maurice Raty et Madame Viviane Takacs, prénommés, comme administrateurs-délégués pour engager la société en toutes circonstances par leurs signatures conjointes pour les matières de gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Raty, N. Doll, F. Golin, G. Boland, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 1999, vol. 116S, fol. 56, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 31 mai 1999.

G. Lecuit.

(25547/220/267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

**S.L.G.I S.A., SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE GESTION IMMOBILIERE S.A.,****Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 52.712.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 31 mai 1999.

G. Lecuit.

(25548/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

**EUROSCAR S.A.,****(anc. OSCAR RENT A CAR LUXEMBOURG S.A.), Société Anonyme.**

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 216, route de Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Norber Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OSCAR RENT A CAR LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-4994 Schouweiler, 115, route de Longwy,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 novembre 1997, numéro 1899 de son répertoire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 117 du 24 février 1998,

modifiée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 mai 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 597 du 18 août 1998.

L'assemblée est ouverte est présidée par Monsieur Oscar Fiedler Jijena, administrateur de sociétés, demeurant à L-3862 Schifflange, «Le Côteau» Op Soltgen, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Madame Jeanne Gorza, sans état, demeurant à L-3862 Schifflange, «Le Côteau» Op Soltgen.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

La liste de présence, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2.- Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Changement de la dénomination, transfert du siège social et modification de l'article premier des statuts.

*Résolution unique*

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de changer la dénomination sociale de la société, de transférer le siège social de Foetz à Schouweiler et de modifier en conséquence l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente un société anonyme sous la dénomination de EUROSCAR S.A.

Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

La durée de la société est illimitée.

La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.»

La nouvelle adresse du siège social est fixée à L-4222 Esch-sur-Alzette, 216, route de Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de vingt-cinq mille (25.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé: O. Fiedler Jijena, J.-P. Cambier, J. Gorza, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 mai 1999, vol. 850, fol. 51, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 juin 1999.

N. Muller.

(25511/224/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

**NORDDEUTSCHE LANDESBANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 10.405.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 1999, vol. 523, fol. 100, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 1999.

J. Petermann

R. Karges

*Administrateur-délégué*

*Directeur Adjoint*

(25508/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

**NORDDEUTSCHE LANDESBANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 10.405.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(25509/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

**PECULIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 12.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg le 26 mai 1999, vol. 523, fol. 68, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle*

L'assemblée générale a réélu comme administrateurs Messieurs Jacques Loesch, Marc Loesch et Freddy Brausch et comme commissaire aux comptes Monsieur Tom Loesch. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PECULIA S.A.*

Signature

(25514/267/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.



**PRO-HOL S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Esch-sur-Alzette.  
R. C. Luxembourg B 48.963.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 mars 1999, vol. 312, fol. 67, case 11/1, 11/2, 11/3, 11/4, 11/5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 juin 1999.

Signature.

(25530/612/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

---

**PM FOOD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 38.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 1992, enregistrés à Luxembourg, vol. 524, fol. 2, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

## AFFECTION DU RESULTAT

- Report à nouveau . . . . . LUF (1.328.949,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Administrateur  
Signature

(25517/693/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

---

**PM FOOD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 38.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 1993, enregistrés à Luxembourg, vol. 524, fol. 2, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

## AFFECTION DU RESULTAT

- Report à nouveau . . . . . LUF (901.651,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Administrateur  
Signature

(25518/693/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

---

**PM FOOD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 38.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, vol. 524, fol. 2, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

## AFFECTION DU RESULTAT

- Report à nouveau . . . . . LUF (860.206,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Administrateur  
Signature

(25519/693/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

---

**PM FOOD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 38.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, vol. 524, fol. 2, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

## AFFECTION DU RESULTAT

- Report à nouveau . . . . . LUF (832.311,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Administrateur  
Signature

(25520/693/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

---

**PM FOOD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 38.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, vol. 524, fol. 2, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

## AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau . . . . . LUF (905.739,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un Administrateur

(25521/693/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

---

**PM FOOD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 38.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, vol. 524, fol. 2, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

## AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau . . . . . LUF (511.775,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(25522/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

---

**PM FOOD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 38.820.

## EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle réunie à Luxembourg, le 27 mai 1999 a renouvelé le mandat des administrateurs et du commissaire pour une période statutaire de 1 an, échéant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 1998.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 1999, vol. 524, fol. 2, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25523/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

---

**PMF INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 53.820.

Les comptes annuels au 31 mars 1998, enregistrés à Luxembourg, vol. 524, fol. 2, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

## AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau . . . . . (LUF 339.247,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(25524/963/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

---

**PROJET IMMOBILIER DU LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 48.637.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 78, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.  
Signature

(25529/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

---

**PRISCA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 54.026.

Le bilan au 31 janvier 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1999, vol. 523, fol. 71, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMACORP S.A.

(25527/700/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

---

**PRISCA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 54.026.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Ordinaire du 29 avril 1999

- Affectation du résultat au report à nouveau et continuation de l'exploitation malgré la perte de plus de la moitié du capital.

J. R. Marquilie    R. Bonnet    A. Bonnet  
Le Président    Le Secrétaire    Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1999, vol. 523, fol. 71, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(25528/700/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

---

**PORPHYROC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 34.348.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 7 mai 1999 à 15.00 heures ce qui suit:  
Nomination de Messieurs Marc Ambroisien, Directeur, de résidence à Luxembourg, Benoît de Hulst, Directeur, de résidence à Luxembourg et Frédéric Seince, Juriste, de résidence à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Alex Schmitt, et de Mesdames Corinne Philippe, Chantal Keereman, démissionnaires.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de 1999.

Le siège social est transféré au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.  
Luxembourg, le 7 mai 1999.

Pour la société  
Signature  
Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1999, vol. 524, fol. 15, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25526/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

---

**RCP GESTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 47.396.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 78, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.  
Signature

(25531/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

---

**RCP GESTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 47.396.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 78, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.  
Signature

(25532/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

---

**RCP GESTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 47.396.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 78, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(25533/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

---

**RIELLO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 17.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 1999, vol. 523, fol. 68, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 14 mai 1999*

Suite à l'expiration de leurs mandats, l'assemblée générale a réélu comme administrateurs Monsieur Jacques Loesch, Monsieur Ettore Riello, Dott. Pilade Riello Jr., Dr. Giuseppe Pesce et Madame Janine Biver et comme commissaire aux comptes ARTHUR ANDERSEN, Luxembourg. Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour RIELLO INTERNATIONAL  
HOLDING S.A.

Signature

(25538/267/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

---

**RIDGEWAY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 69.316.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-ninth of April.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of RIDGEWAY INVESTMENTS S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on March 30th, 1999, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened by Mr Dirk Oppelaar, lawyer, residing in Luxembourg,

who appointed as secretary Mr Gerard Maitrejean, lawyer, residing in B-Arlon.

The meeting elected as scrutineer Mr Bart Zech, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the subscribed capital by twelve million fifty-four thousand ninety euro (12,054,090.- EUR) to bring it from its present amount of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) to twelve million eighty-five thousand ninety euro (12,085,090.- EUR) by the issue of six million twenty-seven thousand forty-five (6,027,045) new shares with a par value of two euro (2.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2. Waiver by the actual sole shareholder of a part of its preferential subscription right.

3. Subscription and full payment of this increase of capital as follows:

- CHASE MITTEL CAPITAL FUND II B.V., with registered office at Strawinskylaan 3105, 7th Floor, 1077 ZX, Amsterdam (The Netherlands), 4,693,554 new shares

- RODING VALLEY-COMERCIO E SERVIÇOS, LDA, with registered office at Rua Joao Tavira 22, 2nd Floor, F-9000 Funchal, Madeira, Portugal, 387,342 new shares

- PAPIRA SGPS LDA, with registered office in Rua de Janeiro 31 81-A5° E-9000 Funchal, Madeira, Portugal, 154,937 new shares

- ALPINVEST HOLDING N.V., with registered office in Gooimeer 3, 1411 DC Naarden, The Netherlands, 387,343 new shares

- PRIVATE EQUITY PARTNERS S.p.A., with registered office at Via Catena 4, 20121 Milano (Italy), 145,641 new shares

- INTERBANCA S.p.A., with registered office at Corso Venezia 56, 20121 Milano (Italy), 258,228 new shares

4. Subsequent amendment of article 5 of the by-laws.

5. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the

represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to increase the subscribed capital by twelve million fifty-four thousand ninety euro (12,054,090.- EUR) to bring it from its present amount of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) to twelve million eighty-five thousand ninety euro (12,085,090.- EUR) by the issue of six million twenty-seven thousand forty-five (6,027,045) new shares with a par value of two euro (2.- EUR), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

*Second resolution*

The general meeting, having acknowledged that the actual sole shareholder waived part of its preferential subscription right, decides to accept the subscription of the six million twenty-seven thousand forty-five (6,027,045) new shares as follows:

- CHASE MITTEL CAPITAL FUND II B.V., with registered office at Strawinskylaan 3105, 7th Floor, 1077 ZX, Amsterdam (The Netherlands), 4,693,554 new shares
- RODING VALLEY-COMERCIO E SERVIÇOS, LDA, with registered office at Rua Joao Tavira 22, 2nd Floor, F-9000 Funchal, Madeira, Portugal, 387,342 new shares
- PAPIRA SGPS LDA, with registered office in Rua de Janeiro 31 81-A5° E-9000 Funchal, Madeira, Portugal, 154.937 new shares
- ALPINVEST HOLDING N.V., with registered office in Gooimeer 3, 1411 DC Naarden, The Netherlands, 387,343 new shares
- PRIVATE EQUITY PARTNERS S.p.A., with registered office at Via Catena 4, 20121 Milano (Italy), 145,641 new shares
- INTERBANCA S.p.A., with registered office at Corso Venezia 56, 20121 Milano (Italy), 258,228 new shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon, appeared:

- CHASE MITTEL CAPITAL FUND II B.V., prenamed, here represented by Mr Dirk Oppelaar, prenamed, by virtue of a proxy given on April 26th, 1999, which declared to subscribe for four million six hundred and ninety-three thousand five hundred and fifty-four new shares . . . . .	4,693,554
- RODING VALLEY-COMERCIO E SERVIÇOS, LDA, prenamed, here represented by Mr Dirk Oppelaar, prenamed, by virtue of a proxy given on April 21st, 1999, which declared to subscribe for three hundred and eighty-seven thousand three hundred and forty-two new shares . . . . .	387,342
- PAPIRA SGPS LDA, prenamed, here represented by Mr Dirk Oppelaar, prenamed, by virtue of a proxy given on April 21st, 1999, which declared to subscribe for one hundred and fifty-four thousand nine hundred and thirty-seven new shares . . . . .	154,937
- ALPINVEST HOLDING N.V., prenamed, here represented by Mr Dirk Oppelaar prenamed, by virtue of a proxy given on April 26th, 1999, which declared to subscribe for three hundred and eighty-seven thousand three hundred and forty-three new shares . . . . .	387,343
- PRIVATE EQUITY PARTNERS S.p.A., prenamed, here represented by Mr Dirk Oppelaar, prenamed, by virtue of a proxy given on April, 26th, 1999, which declared to subscribe for one hundred and forty-five thousand six hundred and forty-one new shares . . . . .	145,641
- INTERBANCA S.p.A., prenamed, here represented by Mr Dirk Oppelaar, prenamed, by virtue of a proxy given on April 20th, 1999, which declared to subscribe for two hundred and fifty-eight thousand two hundred and twenty-eight new shares . . . . .	258,228
Total: six million twenty-seven thousand forty-five new shares . . . . .	6,027,045

All the new shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve million fifty-four thousand ninety euro (12,054,090.- EUR) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the members of the board of the meeting, the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

*Third resolution*

The general meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 5. First paragraph.** The corporate capital is fixed at twelve million eighty-five thousand ninety euro (12,085,090.- EUR) represented by six million forty-two thousand five hundred and forty-five (6,042,545) shares with a par value of two euro (2.- EUR) each.»

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately 5,040,000.- LUF.

For the purpose of registration, the amount of the increase of capital is valued at 486,260,785.2 LUF.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RIDGEWAY INVESTMENTS S.A, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 30 mars 1999, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Dirk Oppelaar, juriste, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Gerard Maitrejean, juriste, demeurant à B-Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bart Zech, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation de capital à concurrence de douze millions cinquante-quatre mille quatre-vingt-dix euro (12.054.090,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euro (31.000,- EUR) à douze millions quatre-vingt-cinq mille quatre-vingt-dix euro (12.085.090,- EUR) par l'émission de six millions vingt-sept mille quarante-cinq (6.027.045) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euro (2,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Renonciation par l'actuel actionnaire unique à une partie de son droit de souscription préférentiel.

3. Souscription et libération entière de cette augmentation de capital comme suit:

- CHASE MITTEL CAPITAL FUND II B.V., avec siège social à Strawinskylaan 3105, 7th Floor, 1077 ZX, Amsterdam (Pays-Bas), 4.693.554 nouvelles actions.

- RODING VALLEY-COMERCIO E SERVIÇOS, LDA, avec siège social à Rua Joao Tavira 22, 2nd Floor, F-9000 Funchal, Madeira, Portugal, 387.342 nouvelles actions.

- PAPIRA SGPS LDA, avec siège social à Rua de Janeiro 31 81-A5° E-9000 Funchal, Madeira, Portugal, 154.937 nouvelles actions.

- ALPINVEST HOLDING N.V., avec siège social à Gooimeer 3, 1411 DC Naarden, (Pays-Bas), 387.343 nouvelles actions.

- PRIVATE EQUITY PARTNERS S.p.A., avec siège social à Via Catena 4, 20121 Milano (Italie), 145.641 nouvelles actions.

- INTERBANCA S.p.A., avec siège social à Corso Venezia 56, 20121 Milano (Italie), 258.228 nouvelles actions.

4. Modification consécutive de l'article 5 des statuts.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de douze millions cinquante-quatre mille quatre-vingt-dix euro (12.054.090,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euro (31.000,- EUR) à douze millions quatre-vingt-cinq mille quatre-vingt-dix euro (12.085.090,- EUR) par l'émission de six millions vingt-sept mille quarante-cinq (6.027.045) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euro (2,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Deuxième résolution*

L'actuel actionnaire unique ayant renoncé à une partie de son droit de souscription préférentiel, l'assemblée décide d'accepter la souscription des six millions vingt-sept mille quarante-cinq (6.027.045) actions nouvelles comme suit:

- CHASE MITTEL CAPITAL FUND II B.V., avec siège social à Strawinskylaan 3105, 7th Floor, 1077 ZX, Amsterdam (Pays-Bas), 4.693.554 nouvelles actions.

- RODING VALLEY-COMERCIO E SERVIÇOS, LDA, avec siège social à Rua Joao Tavira 22, 2nd Floor, F-9000 Funchal, Madeira, Portugal, 387.342 nouvelles actions.

- PAPIRA SGPS LDA, avec siège social à Rua de Janeiro 31 81-A5° E-9000 Funchal, Madeira, Portugal, 154.937 nouvelles actions.

- ALPINVEST HOLDING N.V., avec siège social à Gooimeer 3, 1411 DC Naarden, (Pays-Bas), 387.343 nouvelles actions.
- PRIVATE EQUITY PARTNERS S.p.A., avec siège social à Via Catena 4, 20121 Milano (Italie), 145.641 nouvelles actions.
- INTERBANCA S.p.A., avec siège social à Corso Venezia 56, 20121 Milano (Italie), 258.228 nouvelles actions.

*Souscription - Libération*

Sont alors intervenues aux présentes,

- CHASE MITTEL CAPITAL FUND II B.V., préqualifiée, ici représentée par Monsieur Dirk Oppelaar, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 26 avril 1999, laquelle a déclaré souscrire quatre millions six cent quatre-vingt-treize mille cinq cent cinquante-quatre nouvelles actions . . . . .	4.693.554
- RODING VALLEY-CORNERCIO E SERVIÇOS, LTA, préqualifiée, ici représentée par Monsieur Dirk Oppelaar, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 21 avril 1999, laquelle a déclaré souscrire trois cent quatre-vingt-sept mille trois cent quarante-deux nouvelles actions . . . . .	387.342
- PAPIRA SGPS LDA, préqualifiée, ici représentée par Monsieur Dirk Oppelaar, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 21 avril 1999, laquelle a déclaré souscrire, cent cinquante-quatre mille neuf cent trente-sept nouvelles actions . . . . .	154.937
- ALPINVEST HOLDING N.V., préqualifiée, ici représentée par Monsieur Dirk Oppelaar, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 26 avril 1999, laquelle a déclaré souscrire trois cent quatre-vingt-sept mille trois cent quarante-trois nouvelles actions . . . . .	387.343
- PRIVATE EQUITY PARTNERS S.p., préqualifiée, ici représentée par Monsieur Dirk Oppelaar, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 26 avril 1999, laquelle a déclaré souscrire cent quarante-cinq mille six cent quarante et une nouvelles actions . . . . .	145.641
- INTERBANCA S.p.A., préqualifiée, ici représentée par Monsieur Dirk Oppelaar, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 20 avril 1999, laquelle a déclaré souscrire deux cent cinquante-huit mille deux cent vingt-huit (258.228) nouvelles actions . . . . .	<u>258.228</u>
Total: six millions vingt-sept mille quarante-cinq nouvelles actions . . . . .	<u>6.027.045</u>

Toutes les actions nouvelles ont été libérées intégralement en espèces de sorte que la somme de douze millions cinquante-quatre mille quatre-vingt-dix euro (12.054.090,- EUR) se trouve à la disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau, le mandataire et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à douze millions quatre-vingt-cinq mille quatre-vingt-dix euro (12.085.090,- EUR) représenté par six millions quarante-deux mille cinq cent quarante-cinq (6.042.545) actions d'une valeur nominale de deux euro (2,- EUR) chacune.»

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, à environ 5.040.000,- LUF.

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital est évalué à 486.260.785,2 LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Oppelaar, G. Maitrejean, B. Zech, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 1999, vol. 116S, fol. 56, case 10. – Reçu 4.862.608 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 1<sup>er</sup> juin 1999.

G. Lecuit.

(25536/220/222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

**RIDGEWAY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 69.316.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 1<sup>er</sup> juin 1999.

G. Lecuit.

(25537/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

**AVANT-GARDE EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. RIO BRANCO INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 68.962.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-huit avril.  
Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1) REPAPADE NOMINEES N.V. ayant son siège social à Curaçao, (Antilles Néerlandaises), Caracasbaaiweg 199, P.O. Box 6050,

ici représentée par Monsieur Dirk C. Oppelaar, juriste, demeurant à L-1331 Luxembourg, 15A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

aux termes d'un mandat général donné à Curaçao (Antilles Néerlandaises) en date du 17 octobre 1996; ledit mandat est resté annexé à un acte du notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, du 29 novembre 1996, enregistré à Luxembourg le 9 décembre 1996, volume 94S, folio 92, case 5.

2) ESTOURNEL NOMINEES N.V. ayant son siège social à Curaçao, (Antilles Néerlandaises), Caracasbaaiweg 199, P.O. Box 6050,

ici représentée par Monsieur Dirk C. Oppelaar, préqualifié,

aux termes d'un mandat général donné à Curaçao (Antilles Néerlandaises) en date du 17 octobre 1996; ledit mandat est resté annexé à un acte dudit notaire Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, du 29 novembre 1996, enregistré à Luxembourg le 9 décembre 1996, volume 94S, folio 92, case 5.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, en leurs qualités de seules et uniques associées de la société RIO BRANCO INTERNATIONAL S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès,

constituée suivant acte dudit notaire Schwachtgen en date du 10 mars 1999, en voie d'être publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,

ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire de la société, à laquelle elles se reconnaissent par ailleurs dûment convoquées, et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de changer la dénomination sociale en AVANT-GARDE EUROPE, S.à r.l., de sorte que l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La Société prend la dénomination de AVANT-GARDE EUROPE, S.à r.l.

*Deuxième résolution*

Les associés décident d'accepter la démission de Monsieur Roeland P. Pels de son poste de deuxième gérant de la société et de lui donner pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

*Troisième résolution*

Les associés décident de nommer Monsieur Jean Robillard, demeurant à 727 rue Presseault, Ste Thérèse, Québec, Canada, J7E 4G6, deuxième gérant de la société.

*Quatrième résolution*

Les associés décident de nommer Monsieur Jean Robillard, préqualifié, gérant technique de la société, et

Monsieur Dirk C. Oppelaar, préqualifié, gérant administratif de la société.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant technique respectivement par les signatures conjointes du gérant technique et du gérant administratif.

Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D.C. Oppelaar, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 1999, vol. 116S, fol. 56, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 31 mai 1999.

G. Lecuit.

(25539/220/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

**AVANT-GARDE EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. RIO BRANCO INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 68.962.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 31 mai 1999.

G. Lecuit.

(25540/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

**SCANCAR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2328 Luxembourg-Hamm, 18, rue des Peupliers.  
R. C. Luxembourg B 30.741.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 1999, vol. 522, fol. 45, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 18 décembre 1998*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs et appelle aux fonctions de réviseur d'entreprise la société MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes 1998.

Luxembourg, le 18 décembre 1998.

E. Goedert  
Administrateur-délégué

(25542/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

**SCHOLZ INTERNATIONAL A.G., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 55.087.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 1999, vol. 523, fol. 88, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour la société  
Signature  
Un Mandataire

(25543/794/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

**RESTAULUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, Centre Européen.  
R. C. Luxembourg B 10.948.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1999, vol. 523, fol. 81, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 1999.

Signature.

(25535/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

**RITA, REALISATIONS ET INVESTISSEMENTS EN TECHNOLOGIES  
AVANCEES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 21.736.

**DISSOLUTION**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Charles Lahyr, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société LORAN PROPERTIES S.A., établie et ayant son siège social à Panama,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lausanne, le 19 avril 1999.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société REALISATIONS ET INVESTISSEMENTS EN TECHNOLOGIES AVANCEES S.A., en abrégé RITA, avec siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte notarié, en date du 5 juillet 1984, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 217 du 11 août 1984, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 25 septembre 1987, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 2 du 4 janvier 1988, et en date du 3 mars 1999, en voie de publication;

- que le capital social de la société REALISATIONS ET INVESTISSEMENTS EN TECHNOLOGIES AVANCEES S.A., en abrégé RITA, s'élève actuellement à un million neuf cent mille euros (1.900.000,- EUR), représenté par mille neuf cents (1.900) actions d'une valeur nominale de mille euro (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que la société LORAN PROPERTIES S.A., étant devenue seule propriétaire des 1.900 actions, ainsi qu'en font foi les trois titres au porteur joints, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme REALISATIONS ET INVESTISSEMENTS EN TECHNOLOGIES AVANCEES S.A., en abrégé RITA, celle-ci ayant cessé toute activité;

- que la société LORAN PROPERTIES S.A., agissant en sa qualité de liquidateur de la société REALISATIONS ET INVESTISSEMENTS EN TECHNOLOGIES AVANCEES S.A., en abrégé RITA, en tant qu'actionnaire unique, déclare avoir réglé tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs à son profit;

- que la société LORAN PROPERTIES S.A. se trouve investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle;

- que la liquidation est achevée et que la société REALISATIONS ET INVESTISSEMENTS EN TECHNOLOGIES AVANCEES S.A., en abrégé RITA, est à considérer définitivement comme clôturée et liquidée;

- que décharge pleine et entière est accordée à MM. Roland de Kergorlay, Hugues Baudenet d'Annoux et Charles Lahyr, administrateurs ainsi qu'à INTERAUDIT, commissaire aux comptes, pour l'exécution de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années auprès de KPMG FINANCIAL ENGINEERING à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Lahyr, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 1999, vol. 116S, fol. 57, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 1<sup>er</sup> juin 1999.

G. Lecuit.

(25534/220/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

**SEFINAC S.A., Société Anonyme en liquidation.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 18.327.

*Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire  
du 31 mai 1999, tenue à Luxembourg*

L'Assemblée a pris acte du rapport du liquidateur sur les comptes de la Société au 31 décembre 1997 et du rapport final du liquidateur sur les comptes de la Société au 31 décembre 1998.

L'Assemblée a décidé de nommer la société KPMG AUDIT, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, en qualité de commissaire à la liquidation.

L'Assemblée a décidé de fixer une deuxième assemblée générale le 21 juin 1999 à 10.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Rapport du commissaire à la liquidation;
2. approbation des comptes de liquidation;
3. décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation;
4. clôture de la liquidation;
5. conservation des livres et documents sociaux.

Pour publication est réquisition  
SEFINAC S.A.

Société Anonyme en liquidation  
Signature

*Le Liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1999, vol. 524, fol. 15, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(25544/253/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

**IDEA, SOCIETE DE GESTION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT INSTITUTIONAL  
DEDICATED ADVISORY FUND S.A., Société Anonyme,  
(anc. INTERNATIONAL MANAGEMENT INCOME FUND, SOCIETE DE GESTION DU  
FONDS COMMUN DE PLACEMENT INTERNATIONAL MANAGEMENT  
INCOME FUND).**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 39.814.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le cinq mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée SOCIETE DE GESTION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT INTERNATIONAL MANAGEMENT INCOME FUND, en abrégé INTERNATIONAL MANAGEMENT INCOME FUND, ayant son siège social à Luxembourg, 8, avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 39.814

constituée par acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, le 24 mars 1992, publié au Mémorial C, numéro 135 du 9 avril 1992.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, le 23 mars 1993, publié au Mémorial C, numéro 313 du 1<sup>er</sup> juillet 1993.

L'assemblée est présidée par Monsieur Roberto Bossi, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Andrea Cordiner, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateurs Monsieur Dario Di Mura, employé de banque, demeurant à Luxembourg, et, Monsieur Eugenio Romano, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Que suivant liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1: Modification de la dénomination sociale de la société de SOCIETE DE GESTION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT INTERNATIONAL MANAGEMENT INCOME FUND en abrégé INTERNATIONAL MANAGEMENT INCOME FUND,

en SOCIETE DE GESTION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT INSTITUTIONAL DEDICATED ADVISORY FUND S.A. en abrégé IDEA S.A.

2. Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe par les présentes une société anonyme sous la dénomination de SOCIETE DE GESTION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT INSTITUTIONAL DEDICATED ADVISORY FUND S.A. en abrégé IDEA S.A.

3. Modification de l'article 18 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 18.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de mars à 11.00 heures.

Elle est convoquée conformément aux prescriptions de la loi.

4. Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 4.** La société a pour objet exclusif la constitution, la diffusion, l'administration et la gestion d'un fonds commun de placement à compartiments multiples, dénommé INSTITUTIONAL DEDICATED ADVISORY FUND en abrégé IDEA S.A.

Ce fonds commun de placement est un portefeuille indivis de valeurs mobilières. La gestion du fonds commun de placement se fait conformément aux dispositions d'un règlement de gestion. Il est cependant expressément stipulé que le règlement de gestion ne fait pas corps avec les statuts. La société peut accomplir toutes opérations nécessaires à la réalisation de son objet ou qui sont de nature à en favoriser la réalisation. Elle peut notamment à ce sujet recevoir, vendre, acheter, échanger ou remplacer toutes valeurs mobilières, accomplir tous actes et exercer tous droits de nature patrimoniale et personnelle afférents à ces valeurs.

A côté de l'activité décrite ci-dessus la société effectuera l'administration de ses propres actifs. Cette activité ne pourra avoir qu'un caractère accessoire.

La société ne peut utiliser les actifs du fonds pour ses propres besoins.

5. Divers

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société de SOCIETE DE GESTION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT INTERNATIONAL MANAGEMENT INCOME FUND en abrégé INTERNATIONAL MANAGEMENT INCOME FUND,

en SOCIETE DE GESTION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT INSTITUTIONAL DEDICATED ADVISORY FUND S.A. en abrégé IDEA S.A.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe par les présentes une société anonyme sous la dénomination de SOCIETE DE GESTION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT INSTITUTIONAL DEDICATED ADVISORY FUND S.A. en abrégé IDEA S.A.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 18 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 18.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier mardi du mois de mars à 11.00 heures.

Elle est convoquée conformément aux prescriptions de la loi.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 4.** La société a pour objet exclusif la constitution, la diffusion, l'administration et la gestion d'un fonds commun de placement à compartiments multiples, dénommé INSTITUTIONAL DEDICATED ADVISORY FUND en abrégé IDEA.

Ce fonds commun de placement est un portefeuille indivis de valeurs mobilières. La gestion du fonds commun de placement se fait conformément aux dispositions d'un règlement de gestion. Il est cependant expressément stipulé que le règlement de gestion ne fait pas corps avec les statuts. La société peut accomplir toutes opérations nécessaires à la réalisation de son objet ou qui sont de nature à en favoriser la réalisation. Elle peut notamment à ce sujet recevoir, vendre, acheter, échanger ou remplacer toutes valeurs mobilières, accomplir tous actes et exercer tous droits de nature patrimoniale et personnelle afférents à ces valeurs.

A côté de l'activité décrite ci-dessus la société effectuera l'administration de ses propres actifs. Cette activité ne pourra avoir qu'un caractère accessoire.

La société ne peut utiliser les actifs du fonds pour ses propres besoins.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

*Frais - Evaluation*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à LUF 37.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: R. Bossi, A. Cordiner, D. Di Mura, E. Romano, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 1999, vol. 116S, fol. 78, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 1999.

J. Delvaux.

(25550/208/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

**SETEK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 37.053.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 78, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(25545/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

**SITA, SOCIETE D'INVESTISSEMENTS EN TECHNOLOGIES AVANCEES, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 49.265.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE D'INVESTISSEMENTS EN TECHNOLOGIES AVANCEES S.A., en abrégé SITA, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 octobre 1994, publié au Mémorial C, Recueil numéro 68 du 15 février 1995, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 21 janvier 1999, en voie de publication.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Charles Lahyr, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire Madame Danièle Rehlinger, employée privée, demeurant à Mensdorf.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'exercice social s'étendra du 1<sup>er</sup> mai de chaque année au 30 avril de l'année suivante.
2. Réduction de l'exercice courant de telle sorte qu'ayant commencé le 1<sup>er</sup> janvier 1999, il s'achève le 30 avril 1999.
3. Modification subséquente de l'article 14 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'exercice social qui s'étendra du 1<sup>er</sup> mai de chaque année au 30 avril de l'année suivante.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de réduire l'exercice courant de telle sorte qu'ayant commencé le 1<sup>er</sup> janvier 1999, il s'achève le 30 avril 1999.

*Troisième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts comme suit:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le premier mai et se termine le trente avril de l'année suivante.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Lahyr, D. Rehlinger, P. Marx, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 1999, vol. 116S, fol. 56, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 1<sup>er</sup> juin 1999.

G. Lecuit.

(25552/220/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

**SITA, SOCIETE D'INVESTISSEMENTS EN TECHNOLOGIES AVANCEES, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 49.265.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 1<sup>er</sup> juin 1999.

G. Lecuit.

(25553/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

**SITA, SOCIETE D'INVESTISSEMENTS EN TECHNOLOGIES AVANCEES, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 49.265.

**DISSOLUTION**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trois mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Charles Lahyr, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société LORAN PROPERTIES S.A., établie et ayant son siège social à Panama,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 mai 1999 à Lausanne.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société SOCIETE D'INVESTISSEMENTS EN TECHNOLOGIES AVANCEES S.A., en abrégé SITA, avec siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 25 octobre 1994, publié au Mémorial C Recueil numéro 68 du 15 février 1995, dont les statuts furent modifiés suivant actes du notaire instrumentant, en date du 21 janvier 1999, en voie de publication, et en date du 27 avril 1999, en voie de publication;

- que le capital social de la société SOCIETE D'INVESTISSEMENTS EN TECHNOLOGIES AVANCEES S.A., en abrégé SITA s'élève actuellement à cent cinq millions de francs luxembourgeois (105.000.000,- LUF), représenté par cent cinq mille (105.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées;

- que la société LORAN PROPERTIES S.A., étant devenue seule propriétaire des 105.000 actions, le registre des actions nominatives en faisant foi, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme SOCIETE D'INVESTISSEMENTS EN TECHNOLOGIES AVANCEES S.A., en abrégé SITA, celle-ci ayant cessé toute activité;

- que la société LORAN PROPERTIES S.A., agissant en sa qualité de liquidateur de la société SOCIETE D'INVESTISSEMENTS EN TECHNOLOGIES AVANCEES S.A., en abrégé SITA, en tant qu'actionnaire unique, déclare avoir réglé tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs à son profit;

- que la société LORAN PROPERTIES S.A. se trouve investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle;

- que la liquidation est achevée et que la société SOCIETE D'INVESTISSEMENTS EN TECHNOLOGIES AVANCEES S.A., en abrégé SITA est à considérer définitivement comme clôturée et liquidée;

- que décharge pleine et entière est accordée à MM. Roland De Kergorlay, Hadelin De Liedekerke Beaufort et Hugues Baudenet d'Annoux, administrateurs ainsi qu'à INTERAUDIT, commissaire aux comptes, pour l'exécution de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années auprès de KPMG FINANCIAL ENGINEERING à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Lahyr, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 1999, vol. 116S, fol. 75, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 2 juin 1999.

G. Lecuit.

(25554/220/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

### **SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU PARC, Société Civile.**

Siège social: L-7502 Mersch, 14, rue des Franciscaines.

#### **DISSOLUTION**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société civile SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU PARC, avec siège social à L-7502 Mersch, 14, rue des Franciscaines;

constituée par acte sous seing privé du six février mil neuf cent quatre-vingt, publié au Mémorial C, numéro 78 du 17 avril 1980, modifiée par acte du notaire Gérard Lecuit, de résidence à Mersch, en date du dix mars mil neuf cent quatre-vingt-huit, publié au Mémorial C, numéro 146 du 31 mai 1988;

L'assemblée est composée de:

1) Monsieur Ulrich Kneubühler, commerçant, demeurant à L-9233 Diekirch, 53, avenue de la Gare;

2) Monsieur Raymond Soisson, commerçant, demeurant à L-7569 Mersch, 14, rue des Soeurs Franciscaines;

Lesquels comparants déclarent agir en tant que seuls et uniques actionnaires de la société prédite et requièrent le notaire instrumentaire d'acter ainsi qu'il suit leur résolution, prise à l'unanimité et sur ordre du jour conforme.

#### *Résolution*

L'assemblée a décidé la dissolution de la société avec effet à partir de ce jour et les associés déclarent que la liquidation est clôturée et qu'elle a eu lieu aux droits des parties.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Kneubühler, R. Soisson, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 3 mai 1999, vol. 599, fol. 93, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): Siebenaler.*

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 mai 1999.

F. Unsen.

(25549/234/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

**SINVAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 26.541.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 78, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(25546/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

**SOCIETE INTERNATIONALE DE PARTICIPATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 27.253.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2005, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

*Conseil d'Administration*

M. Bob Bernard, diplômé H.E.C. Paris, Luxembourg, administrateur-délégué;  
M. André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, Luxembourg, administrateur-délégué;  
M. Paul Marx, docteur en droit, Esch-sur-Alzette.

*Commissaire aux Comptes*

INTERAUDIT, S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, Luxembourg.  
Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour avis sincère et conforme  
Pour SOCIETE INTERNATIONALE DE PARTICIPATIONS  
POUR LE DEVELOPPEMENT S.A.  
KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 523, fol. 28, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25551/528/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

**SOTEG, SOCIETE DE TRANSPORT DE GAZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 11.723.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le douze mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE DE TRANSPORT DE GAZ, SOTEG, Société Anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 11.723, constituée suivant acte notarié en date du 5 février 1974, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 76 du 6 avril 1974 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 9 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil, numéro 467 du 28 août 1997.

L'Assemblée est ouverte à dix-sept heures sous la présidence de Monsieur Marco Hoffmann, ingénieur, demeurant à Gilsdorf,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Lex Kaufhold, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateurs Monsieur André Simon, ingénieur, demeurant à Esch-sur-Alzette et Monsieur Jean Lucius, ingénieur, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Conversion du capital social en euros et augmentation du capital social à due concurrence par incorporation des réserves libres pour fixer le capital à 15.000.000,- EUR (quinze millions d'euros) représenté par 2.000 (deux mille) actions d'une valeur nominale de 7.500,- EUR (sept mille cinq cents euros) chacune.

Augmentation de la réserve légale à 1.500.000,- EUR (un million cinq cent mille euros) par prélèvement à due concurrence sur les réserves libres.

2. Changement de la dénomination en SOTEG S.A. et modification afférente du premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

3. Modification des articles 8, 9, 10, 12, 13 et 18 des statuts.

4. Augmentation du capital social à concurrence de 3.000.000,- EUR (trois millions d'euros) pour le porter à 18.000.000,- EUR (dix-huit millions d'euros), sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital à due concurrence des réserves libres.

Augmentation de la valeur nominale des 2.000 actions existantes à 9.000,- EUR (neuf mille euros).

## 5. Modification de l'article 4 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

a) L'Assemblée décide de convertir le capital social de six cents millions de francs luxembourgeois (600.000.000,- LUF) en quatorze millions huit cent soixante-treize mille six cent douze euros (14.873.612,- EUR) au cours de 1 EUR = 40,3399 LUF.

b) L'Assemblée décide d'augmenter le capital social ainsi converti à concurrence de cent vingt-six mille trois cent quatre-vingt-huit euros (126.388,- EUR) pour le fixer à quinze millions d'euros (15.000.000,- EUR) représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de sept mille cinq cents euros (7.500,- EUR) chacune.

Cette augmentation de capital est réalisée, sans apports nouveaux, par incorporation au capital social à due concurrence des réserves libres de la Société.

c) L'Assemblée décide d'augmenter la réserve légale à concurrence de 12.638,85 EUR (douze mille six cent trente-huit euros quatre-vingt-cinq cents) pour la porter de son montant actuel de 1.487.361,15 EUR (un million quatre cent quatre-vingt-sept mille trois cent soixante et un euros quinze cents) à 1.500.000,- EUR (un million cinq cent mille euros) par prélèvement à due concurrence sur les réserves libres.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence de telles réserves libres par le bilan de la Société arrêté au 31 décembre 1998 et approuvé par l'assemblée générale annuelle de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société en SOTEG S.A.

Le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Premier alinéa.** La société est une société anonyme qui existe sous la dénomination de SOTEG S.A.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de ne pas modifier l'article 8 des statuts et de le maintenir dans sa teneur actuelle.

Ensuite l'Assemblée décide de modifier les articles 9, 10, 12, 13 et 18 des statuts comme suit:

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration élit dans son sein un président et un vice-président. Le président du Conseil d'Administration devra avoir son domicile effectif au Grand-Duché de Luxembourg et remplir en outre les conditions arrêtées dans une convention entre tous les actionnaires.

**Art. 10. Troisième alinéa.** Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants; en cas de parité des voix, la voix du président de la réunion est prépondérante.

**Art. 12. Troisième alinéa.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la société et la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion et désignera à cet effet deux administrateurs-délégués qui doivent remplir les conditions arrêtées dans la convention entre tous les actionnaires. Ces administrateurs-délégués sont chargés également de l'exécution des décisions du Conseil et peuvent confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou de telle branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, sous-directeurs, fondés de pouvoir ou autres agents, soit déléguer des pouvoirs spéciaux déterminés ou confier des fonctions ou missions spéciales, permanentes ou temporaires à tous mandataires.

**Art. 13.** La société ne sera engagée que par les signatures conjointes de deux administrateurs-délégués ou d'un administrateur-délégué et d'un directeur ou par la signature de toute(s) autre(s) personne(s) dans les limites des délégations générales ou spéciales qui leur auront été conférées par le Conseil d'Administration.

**Art. 18. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mercredi du mois de mai à onze heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les avis de convocation; si ce jour est férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suivra cette date.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de procéder à une deuxième augmentation du capital social à concurrence de trois millions d'euros (3.000.000,- EUR) pour porter ainsi le capital social de son montant actuel de quinze millions d'euros (15.000.000,- EUR) à dix-huit millions d'euros (18.000.000,- EUR), sans apports nouveaux et sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital à due concurrence des réserves libres.

L'Assemblée décide d'augmenter la valeur nominale des actions de sept mille cinq cents euros (7.500,- EUR) à neuf mille euros (9.000,- EUR) chacune.

L'existence de réserves libres suffisantes pour procéder à l'augmentation de capital ci-dessus résulte du bilan prémentionné au 31 décembre 1998.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

**Art. 4.** Le capital social est fixé à dix-huit millions d'euros (18.000.000,- EUR), représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de neuf mille euros (9.000,- EUR) chacune.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de cent soixante mille francs luxembourgeois (160.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Hoffmann, L. Kaufhold, A. Simon, J. Lucius, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 1999, vol. 116S, fol. 85, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 1999.

F. Baden.

(25555/200/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

---

**SOTEG, SOCIETE DE TRANSPORT DE GAZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 11.723.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 1999.

F. Baden.

(25556/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

---

**SORIAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 29.463.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mars 1998*

Monsieur le Préposé au registre de commerce est prié d'inscrire la modification suivante:

L'assemblée entérine la nomination aux fonctions de commissaire aux comptes pour l'exercice 1995 de la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) en remplacement de la société EXCOSA EXPERTS COMPTABLES ASSOCIES S.A.

Pour réquisition  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1999, vol. 524, fol. 13, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(25558/636/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

---

**AURIS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Nico Hansen, conseil fiscal, demeurant à L-7790 Bissen, 6, rue Charles Frédéric Mersch.
- 2.- La société anonyme N.H. HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains, ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Nico Hansen, préqualifié.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de AURIS HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1999.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2000.

*Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Nico Hansen, préqualifié, cent actions . . . . .	100
2.- La société anonyme N.H. HOLDING S.A., prédésignée, mille cent cinquante actions . . . . .	1.150
Total: mille deux cent cinquante actions . . . . .	1.250

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Philippe Gisiger, consultant financier, demeurant à CH-1222 Vesenaz, 9, Chemin des Lardères (Suisse);
  - b) Madame Sophie Gisiger, secrétaire, demeurant à CH-1222 Vesenaz, 9, Chemin des Lardères (Suisse);
  - c) Monsieur Giuseppe Ferrari, administrateur de sociétés, demeurant à Selvazzano Dentro/PD, Via Pasubio 11 (Italie).
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire: FISOGEST S.A., avec siège social à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2004.
- 5) Le siège social est établi à L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.
- 6) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Hansen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 mai 1999, vol. 506, fol. 14, case 10. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Steffen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 juin 1999.

J. Seckler.

(25584/231/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 1999.

**ARRAKIS S.C., Société Civile Unifamiliale.**

Siège social: L-6160 Junglinster, 18, route d'Echternach.

**STATUTS**

1. Monsieur Pierre Scieux, 37, rue Jean Jaurès F-59150 Wattrelos
2. Madame Florence Hennebelle, 37, rue Jean Jaurès F-59150 Wattrelos

Lesquels ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile Unifamiliale qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une Société Civile Unifamiliale régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du Code civil luxembourgeois.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition et l'utilisation à des fins privées d'un bateau de plaisance.

**Art. 3.** La dénomination est ARRAKIS S.C.

**Art. 4.** Le siège social est établi à L-6160 Junglinster, 18, route d'Echternach et pourra être transféré librement sur décision de l'Assemblée dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée et pourra être dissoute par décision de la majorité des associés.

**Art. 6.** Le capital est fixé à 7.320 € réparti en 100 parts de 73,20 € chacune. L'apport est constitué par du matériel en vue de la construction d'un navire; bois, red cedar, résine, moule, plans et outillage suivant factures d'achat versées au dossier.

**Art. 7.** En raison de leur apport, il est attribué 50 parts à Monsieur Pierre Scieux et 50 parts à Madame Florence Hennebelle mariés sous le régime de la Communauté Légale.

**Art. 8.** Les parts sociales sont cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants.

**Art. 9.** Le décès ou la déconfiture d'un associé n'entraîne pas la dissolution de la Société, les héritiers devraient en cas de décès désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes concernant la Société.

**Art. 10.** La Société est administrée par un Gérant nommé et révocable à l'unanimité des associés.

**Art. 11.** Le Gérant est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances en nom et pour le compte de la Société. La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle du Gérant.

**Art. 12.** Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices, les bénéfices sont répartis entre associés en proportion de leurs parts sociales.

**Art. 13.** Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

**Art. 14.** L'assemblée des Associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent sur convocation du Gérant ou sur convocation d'un des Associés. L'assemblée statutaire se réunira le premier mercredi de mai à 17.00 heures de chaque année afin de délibérer du bilan et des résultats de l'année écoulée conformément à l'art. 6. Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des voix, les autres décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

**Art. 15.** En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon les cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution, à 75 €.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

A l'instant, les parties présentes représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celles-ci étaient régulièrement convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1° Monsieur Pierre Scieux, prénommé, est nommé Gérant

2° Le Siège Social est établi à L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach.

Lu et accepté et signé par les comparants.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1999, vol. 523, fol. 82, case 2. – Reçu 1.477 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(25583/000/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 1999.

### **BEVERLY HILLS CLUB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 6, rue de Reims.

#### STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Madame Brigitte Senechal, serveuse, demeurant à B-8930 Menen, Kortrijkstraat;

2.- Monsieur Paul Long, chauffeur poids lourd, demeurant à Luxembourg, 26, rue Emile Reuter;

3.- Monsieur Jacques Long, cuisinier, demeurant à Sandweiler, 17, route de Remich.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi de 1993, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de BEVERLY HILLS CLUB, S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège social est fixé à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, d'un commun accord entre les associés.

**Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs luxembourgeois, représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille (5.000,-) francs luxembourgeois chacune, entièrement libérées.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Brigitte Senechal, serveuse, demeurant à B-8930 Menen, Kortrijkstraat, quarante-cinq parts sociales . . . . .	45
2.- Monsieur Paul Long, chauffeur poids lourd, demeurant à Luxembourg, 26, rue Emile Reuter, quarante-cinq parts sociales . . . . .	45
3.- Monsieur Jacques Long, cuisinier, demeurant à Sandweiler, 17, route de Remich, dix parts sociales . . . . .	10
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille (500.000,-) francs luxembourgeois se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectué que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

**Art. 10.** Les décisions des associés sont prises en assemblée ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 12.** Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte des pertes et des profits.

**Art. 13.** En cas de liquidation, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 14.** Au cas où toutes les actions viendraient à être réunies entre les mains d'un seul des actionnaires, la loi sur la société unipersonnelle s'appliquerait.

**Art. 15.** Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 1999.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont assumés par elle en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de trente mille (30.000,-) francs luxembourgeois.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les comparants, associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

1. Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

Madame Brigitte Senechal, préqualifiée.

Elle peut engager la société sous sa seule signature jusqu'à concurrence de soixante-dix mille (70.000,-) francs luxembourgeois.

Pour tout engagement allant au-delà, l'accord de deux associés au moins sera requis.

2. L'adresse du siège social est fixée à L-2417 Luxembourg, 6, rue de Reims.

Le notaire a attiré l'attention des comparants sur le fait que la société doit obtenir une autorisation administrative de faire le commerce par rapport à l'objet tel que libellé à l'article 4 des statuts, ce que les comparants reconnaissent expressément.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Senechal, P. Long, J. Long, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1999, vol. 2Cs, fol. 74, case 4. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 1999.

R. Neuman.

(25585/226/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 1999.

**B.M.P., BUILDING MANUFACTURING PRODUCTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-sept mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) JACANA LIMITED, une société établie et ayant son siège social à 18 Gowrie Park, Glenageary, Co. Dublin (République d'Irlande),

2) GALANTO LIMITED, une société établie et ayant son siège social à 18 Gowrie Park, Glenageary, Co. Dublin (République d'Irlande),

toutes les deux ici représentées par Monsieur Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald et Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg,

agissant en vertu de deux procurations générales sous seing privé données à Dublin, le 26 janvier 1999, qui sont restées annexées à un acte du notaire instrumentaire en date du 15 février 1999, enregistré à Luxembourg le 22 février 1999, volume 115S, folio 5, case 5, et à un acte du notaire instrumentaire en date du 30 avril 1999, enregistré à Luxembourg le 5 mai 1999, volume 116S, folio 53, case 1,

eux-mêmes ici substitués par Mademoiselle Christel Ripplinger, juriste, demeurant à Manom (France),

en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 10 mai 1999.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BUILDING MANUFACTURING PRODUCTS S.A., en abrégé B.M.P. S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la gestion et la mise en valeur de son patrimoine immobilier propre ainsi que la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces, négociables ou non (y compris celles émises par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale ou communale), et tous autres droits s'y rattachant, et les exploiter par voie de vente, cession, échange ou autrement. Elle peut en outre procéder à l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

La Société peut émettre des obligations par voie de souscription publique ou privée et emprunter de quelque façon que ce soit conformément à la Loi.

Toute activité exercée par la Société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son Siège Social ou des filiales établies à Luxembourg ou ailleurs.

La Société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations financières.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois (LUF) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la Loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autres, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le cinq du mois de juin à seize heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 décembre 1999.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2000.

#### *Souscription et libération*

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) JACANA LIMITED, préqualifiée, mille deux cent quarante-neuf actions	1.249
2) GALANTO LIMITED, préqualifiée, une action	1
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces de sorte que le montant d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois (LUF) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille francs (60.000,-) francs.

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant, les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald,
  - b) JACANA LIMITED, une société ayant son siège social à 18 Gowrie Park, Glenageary, Co. Dublin (République d'Irlande),
  - c) GALANTO LIMITED, une société ayant son siège social à 18 Gowrie Park, Glenageary, Co. Dublin (République d'Irlande).
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire: Monsieur Frank Mc Carroll, conseiller fiscal, demeurant à Dublin (République d'Irlande).
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2004.
- 5) Le siège de la Société est fixé à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
- 6) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à nommer Monsieur Peter Vansant, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué lequel aura tout pouvoir pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Ripplinger, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1999, vol. 2CS, fol. 73, case 6. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 1999.

A. Schwachtgen.

(25586/230/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 1999.

**B.M.P., BUILDING MANUFACTURING PRODUCTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

*Réunion du Conseil d'Administration du 17 mai 1999 à 14.00 heures*

Conformément à l'Article 60 de la loi sur les Sociétés Commerciales et à l'Article 6 des Statuts de la susdite Société, ainsi qu'à l'autorisation préalable donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour, les administrateurs se sont réunis en Conseil et ont élu Monsieur Peter Vansant aux fonctions d'Administrateur-Délégué de la Société, lequel aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

GALANTO LIMITED

P. Vansant

JACANA LIMITED

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1999, vol. 2CS, fol. 73, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(25587/230/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 1999.

**LUXSKILL, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, Chambre des Métiers, 2, Circuit de la Foire Internationale.

STATUTS

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination et Siège.** L'association s'intitule LUXSKILL, A.s.b.l.

**Art. 2.** Le siège de l'association est la Chambre des Métiers, 2, Circuit de la Foire Internationale à Luxembourg-Kirchberg. L'association est créée pour une durée illimitée.

**Art. 3. Mission et Objet.** La mission de l'association est de participer à la sensibilisation des jeunes à la formation professionnelle et de divulguer l'idée des concours internationaux des métiers.

**Art. 4.** Afin d'accomplir cette mission, l'association a pour but:

1. De participer activement à la préparation des délégations ultérieures sous forme de séminaires et d'actions ciblées.
2. De promouvoir l'échange des idées et d'expériences sous forme de réunions et de séances d'information afin d'encourager, d'initier et de supporter les futurs participants aux concours internationaux.
3. De créer et de maintenir des relations amicales entre les personnes ayant participé ou étant intéressées aux concours internationaux des métiers organisés dans le cadre de l'organisation internationale de la formation professionnelle.

**Art. 5. Membres.** L'association se compose des membres effectifs, des membres associés et des membres d'honneur.

Le nombre des membres est illimité, cependant il ne pourra être inférieur à cinq.

Peuvent devenir des membres effectifs, toutes personnes ayant participé aux concours internationaux et nationaux. Les membres effectifs jouissent des droits et avantages prévus par la loi. Le nombre de ces membres ne peut être inférieur à cinq.

Les membres associés sont des associations, fédérations ainsi que des organisations et organismes ayant des relations étroites avec le monde économique. Les membres associés pourront assister aux réunions de l'assemblée générale avec voix consultative.

Les membres d'honneur peuvent être des personnes physiques ou morales qui prêtent un soutien moral ou matériel à l'association.

Les demandes d'adhésion doivent être adressées au secrétariat général du conseil d'administration qui décide de l'adhésion.

**Art. 6.** Pour devenir membre effectif de l'association, le futur membre adhère à l'objet prémentionné en payant une cotisation annuelle. Le montant de la cotisation est fixé annuellement par l'assemblée générale à la majorité simple des voix. Il ne pourra être supérieur à 25,- EUR.

**Art. 7.** L'adhésion prend fin:

- par la démission volontaire;
- par l'exclusion prononcée par l'assemblée générale;
- en cas de décès pour les personnes physiques;
- en cas de dissolution pour les personnes morales;
- en cas de non-paiement de la cotisation.

L'exclusion ne devient effective que si l'assemblée générale l'a votée à la majorité des deux tiers des voix. Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer les cotisations versées.

**Art. 8. Administration.** L'association est gérée par un conseil d'administration de cinq membres effectifs au moins et de sept membres effectifs au plus élus pour quatre années par l'assemblée générale; leur élection se fait par acclamation ou, si la demande est faite, au scrutin secret. Le conseil d'administration est renouvelé par moitié chaque deuxième année. Lors de la deuxième année qui suit l'adoption des présents statuts, le tirage au sort désigne deux séries de membres sortants. Une série doit inclure le président avec le trésorier et l'autre série le vice-président avec le secrétaire. Les membres sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration désigne en son sein un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier et éventuellement d'autres fonctions. Le conseil d'administration peut s'adjoindre de membres experts avec voix consultative.

Le président représente l'association, coordonne les activités, certifie les procès-verbaux des réunions, préside les réunions du conseil d'administration et les assemblées générales. Le vice-président seconde le président dans les prédites fonctions; au besoin il remplace le président.

Le secrétaire est chargé de la correspondance, des convocations et des procès-verbaux des assemblées générales et des réunions du conseil d'administration. Il est assisté dans ses devoirs par un secrétaire administratif.

Le trésorier est chargé de la tenue des livres de comptabilité, de la rentrée des recettes et du paiement des dépenses. Il soumet un rapport financier à l'assemblée générale aux fins d'approbation et de décharge.

**Art. 9.** Le conseil d'administration ne peut siéger que si la majorité de ses membres sont présents. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix. En cas de parité des voix, la voix du président ou de celui qui le remplace est prépondérante.

Le conseil d'administration assume tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par les présents statuts.

**Art. 10.** Le président, par l'intermédiaire du secrétaire convoque les réunions du conseil d'administration.

A la demande écrite adressée par un tiers de ses membres au président, ce dernier doit convoquer le conseil d'administration dans les quinze jours.

**Art. 11.** L'association est valablement engagée par la signature de deux membres du conseil d'administration, dont l'un sera le président ou le secrétaire.

**Art. 12.** Il est tenu un registre des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

**Art. 13.** Le bureau exécutif.

Au sein du conseil d'administration un bureau exécutif peut être formé. Celui-ci comprend au moins le président, le secrétaire et le trésorier. Le conseil d'administration peut toutefois élargir le bureau par un ou plusieurs de ses membres.

Le bureau exécutif est chargé de l'exécution des décisions prises par le conseil d'administration. Il se réunit chaque fois que la nécessité l'impose.

**Art. 14.** Les groupes de travail.

Le conseil d'administration peut créer et révoquer au sein de l'association des groupes de travail qui réunissent de préférence des membres de l'association ayant comme objet l'étude d'un sujet déterminé.

Sauf mandat du conseil d'administration les groupes de travail n'ont pas d'activité publique.

Chaque groupe de travail fonctionne sous la présidence d'un membre du conseil d'administration.

Le bureau exécutif désigne les membres des groupes de travail, sur proposition de leur président respectif.

Le groupe de travail ne dispose pas de fonds distincts.

**Art. 15. Assemblée générale.** L'assemblée générale se compose de tous les membres ayant rempli leurs obligations vis-à-vis de l'association et se réunit une fois par an en session ordinaire sur convocation du conseil d'administration. Celui-ci peut convoquer une assemblée générale extraordinaire chaque fois qu'il le juge utile et nécessaire. A la suite d'une demande écrite d'un cinquième des membres le conseil d'administration doit convoquer dans un délai de trente jours une assemblée générale extraordinaire, en mettant à l'ordre du jour le motif de la demande.

La convocation de l'assemblée générale ordinaire doit être portée à la connaissance des membres au moins quinze jours à la date fixée, au moins cinq jours dans le cas d'une assemblée générale extraordinaire. L'ordre du jour doit être joint à ces convocations.

Le vote par procuration n'est pas possible.

**Art. 16.** Les délibérations des assemblées générales sont réglées par les articles 7 et 8 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée. En cas de partage des voix, celle du président ou de celui qui le remplace est prépondérante. Il est tenu un registre des procès-verbaux contenant les délibérations prises par les assemblées générales. Le registre est conservé au siège social où tous les membres peuvent en prendre connaissance.

**Art. 17. Compte et patrimoine.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 18.** Les comptes sont tenus et réglés par le trésorier. Les livres, les comptes et la caisse feront l'objet d'au moins un contrôle annuel par deux réviseurs désignés par l'assemblée générale pour un mandat de quatre ans.

**Art. 19.** Les ressources de l'association se composent notamment:

- a) des cotisations des membres;
- b) des dons et des legs en sa faveur;
- c) de subsides et de subventions;
- d) de recettes diverses.

**Art. 20. Modifications des statuts. - Dissolution.** Toute modification des statuts se fait conformément aux règles énoncées à l'article 8 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée.

**Art. 21.** En cas de dissolution, l'actif net est attribué intégralement à une ou plusieurs oeuvres luxembourgeoises d'utilité publique, à désigner par l'assemblée générale.

**Art. 22.** Les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif sont applicables pour tous les cas non prévus par les présents statuts.

Les membres fondateurs:

*Nom, Prénom, Profession, Adresse*

Mme Triny Birden, Maître coiffeur, 11, rue Aloyse Kayser, L-1854 Luxembourg,  
 M. Joseph Junck, Ingénieur technicien, 17B, rue de Mersch, L-8181 Kopstal,  
 M. Constant Kass, Maître d'enseignement technique, 28, rue des Romains, L-2443 Senningerberg,  
 M. Norbert Meyer, Maître d'enseignement technique, 10, rue de l'Eglise, L-5819 Alzingen,  
 M. François Ortolani, Professeur ingénieur, 16, rue du Nord, L-4260 Esch-sur-Alzette,  
 M. Armand Schmit, Maître mécanicien d'autos, 8, route de Remich, L- 5331 Oetrangé,  
 M. Dan Schroeder, Conseiller à l'apprentissage artisanal, 14, rue Faeschent, L-9454 Fouhren,  
 M. Germain Stajnar, Maître électricien, 289, Rollingergrund, L-2441 Luxembourg,  
 M. Romain Thill, Maître serrurier, 7, rue des Champs, L-1323 Luxembourg,  
 M. Jean Wiltzius, Maître d'enseignement technique, 25, rue de Hunsdorf, L-7324 Steinsel.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1999, vol. 524, fol. 14, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(25577a/000/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

### **EURATH, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1226 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Beicht.

#### STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, den neunzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Reginald Neuman, mit Amtswohnsitz in Luxembourg.

Ist erschienen:

Dame Sabine Ader, Merchandiser, wohnhaft in Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Beicht,  
 hier vertreten durch Herrn Egbert E. Cohausz, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Beicht,  
 auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Luxembourg, am 16. Mai 1999, gegenwärtiger Urkunde beigefügt.

Vorgenannte Personen ersuchten den unterzeichneten Notar die Satzung einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu dokumentieren.

#### **Kapitel I.- Zweck, Benennung, Sitz, Dauer**

**Art. 1.** Zwischen den Inhabern der hiermit geschaffenen Anteile wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, die geregelt wird durch die bestehenden gesetzlichen Bestimmungen und durch die hiernach folgenden Statuten.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung EURATH, S.à r.l.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Dieser Sitz kann innerhalb der Gemeinde Luxemburg durch einfachen Beschluss des oder der Geschäftsführer verlegt werden, und innerhalb des Grossherzogtums nur mit der Genehmigung der Generalversammlung beschliessend wie bei Satzungsänderungen.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Zweck Beratungen hinsichtlich Veranstaltungen jedweder Art insbesondere Modenschauen durchzuführen.

Sie kann, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, alle mobiliare und immobilare sowie finanziellen und geschäftlichen Operationen tätigen, die mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder diesen fördern.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist gegründet für eine unbegrenzte Dauer. Die Auflösung der Gesellschaft kann nur erfolgen durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung welche wie bei Satzungsabänderungen beschliesst.

### **Kapitel II.- Gesellschaftskapital, Gesellschaftsanteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend (500.000,-) Luxemburger Franken und ist eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je eintausend (1.000,-) Luxemburger Franken, welche voll eingezahlt sind.

Diese Anteile gehören alle Dame Sabine Ader, Merchandiser, wohnhaft in Luxemburg, 2, rue Jean-Pierre Beicht.

Der Gesellschafter erklärt und anerkennt, dass die vorerwähnten Einlagen voll eingezahlt worden sind, so dass die Summe von fünfhunderttausend (500.000,-) Luxemburger Franken ab heute der Gesellschaft zur Verfügung steht.

Wenn, und so lang wie ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmangesellschaft im Sinn von Artikel 179(2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

**Art. 7.** Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar.

Die Übertragung von Anteilen an Nichtgesellschafter kann nur stattfinden mit der Einwilligung der Gesellschafter welche drei Viertel des Gesellschaftskapital vertreten, die Anteile des Zedenten einbegriffen.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft oder Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

### **Kapitel III.- Geschäftsführung**

**Art. 8.** Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer. Der alleinige Geschäftsführer kann mit Einzelnunterschrift die Gesellschaft ohne Einschränkung vertreten. Im Falle der Ernennung mehrerer Geschäftsführer wird die Gesellschaft ebenfalls durch die einzelne Unterschrift eines jeden Geschäftsführers gültig vertreten. Die Geschäftsführer sind jederzeit und ad nutum abberufbar.

Die Generalversammlung der Gesellschafter bestimmt die Dauer des Mandates des oder der Geschäftsführer sowie deren Entgelt.

Alles was nicht der Generalversammlung der Gesellschafter ausschliesslich vorbehalten ist, fällt in die Befugnisse des oder der Geschäftsführer.

### **Kapitel IV.- Geschäftsjahr - Gewinnverteilung**

**Art. 9.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember.

**Art. 10.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch und den gesetzlichen Vorschriften Buch geführt. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Die jährlichen Konten, so wie vom Gesetz bestimmt, müssen in den zwölf Monaten nach Jahresabschluss den Gesellschaftern vorgelegt werden und in den gesetzlichen Formen veröffentlicht werden.

Das Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten und gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

### **Kapitel V.- Liquidation, Gesetzliche Bestimmungen**

**Art. 11.** Die eventuelle Liquidation der Gesellschaft wird von einem Liquidator ausgeführt der von der Generalversammlung der Gesellschafter ernannt wird.

Das Kreditsaldo der Liquidation wird unter die Gesellschafter im Verhältnis zur Zahl ihrer Anteile aufgeteilt.

Die eventuellen Verluste werden in gleichem Verhältnis unter die Gesellschafter aufgeteilt. Kein Gesellschafter haftet jedoch über den Betrag seiner Einlage hinaus.

**Art. 12.** Für sämtliche in Gegenwärtigem nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung vom 18. September 1933, sowie das Gesetz über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung und endet am 31. Dezember 1999.

#### *Gründungskosten*

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen oder die ihr aus Anlass ihrer Gründung angelastet werden, beläuft sich auf ungefähr dreissigtausend (30.000,-) Luxemburger Franken.

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Sodann hat der Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, folgende Beschlüsse gefasst:

1) Die Versammlung ernennt zum Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer:

Dame Sabine Ader, Merchandiser, wohnhaft in Luxemburg, 2, rue Jean-Pierre Beicht, welche die Gesellschaft mit Einzelunterschrift ohne Einschränkung vertreten kann.

2) Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-1226 Luxemburg, 2, rue Jean-Pierre Beicht.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar, nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. E. Cohausz, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1999, vol. 2CS, fol. 74, case 6. – Reçu 5.000 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Für gleichlautende Abschrift, der vorgenannten Gesellschaft zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 7. Juni 1999.

R. Neuman.

(25593/226/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 1999.

---

**SOUNION INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 56.341.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 1999, vol. 523, fol. 95, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 3 juin 1999.

*Pour SOUNION INVESTMENTS S.A.*

*Société Anonyme*

**BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG**

*Société Anonyme*

P. Frédéric

S. Wallers

(25559/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

---

**STAHL CONSULTING S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1330 Luxemburg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

H. R. Luxembourg B 49.207.

*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der ordentlichen Generalversammlung vom  
Dienstag, dem 1. Juni 1999, abgehalten am Gesellschaftssitz*

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig wie folgt beschlossen:

Die Dauer der Mandate aller drei derzeitiger Verwaltungsratsmitglieder wird dahingehend modifiziert, dass alle Mandate mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2000 enden.

Der derzeitige Verwaltungsrat bleibt bestehen und setzt sich wie folgt zusammen:

a) Herr Hans-Detlef Nitz, Rechtsanwalt, zugleich Verwaltungsratsvorsitzender;

b) Herr Peter Schäfer, cand. Dipl.-Ing.;

c) Herr Patrick Schäfer, cand. Dipl.-Ing.;

Luxemburg, den 1. Juni 1999.

*Für das Büro*

*Unterschrift*

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1999, vol. 524, fol. 7, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): J. Muller.*

(25560/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 1999.

---